



« L'ALLÉE DES GÉANTS » OU « LE
CHEMIN DES SORCIÈRES » EN
MONTAGNE BOURBONNAISE
© D.R.

LES ARBRES REMARQUABLES : DU REPÉRAGE À LA LABELLISATION

Par Georges Feterman

« Arbre remarquable de France » ou « Ensemble arboré remarquable » sont les labels attribués par l'association A.R.B.R.E.S. (arbres remarquables : bilan, recherche, étude, sauvegarde). En vingt ans d'existence, cette association fondée par Robert Bourdu, Yves-Marie Allain et Georges Feterman, a acquis une belle expérience en matière de détection des arbres d'exception !

Associée à une représentativité patiemment construite auprès de multiples partenaires (collectivités territoriales ONF, forêt privée, ministères, associations), A.R.B.R.E.S. dispose maintenant d'une solide base de données intégrant des milliers d'arbres, d'un bulletin de liaison (la

Feuille d'ARBRES) et d'un site attrayant (www.arbres.org) avec notamment une carte interactive pour rechercher les arbres labellisés. Elle a tenu, en septembre 2014, le premier congrès consacré aux arbres remarquables de France, rassemblant des centaines de passionnés, venus de toutes les régions de France et des pays voisins. L'association a mis en place une pétition (accès à partir du site) visant à la reconnaissance des arbres remarquables comme patrimoine national.

— UNE RÈGLE D'OR POUR UN LABEL —

Comment s'effectue aujourd'hui l'attribution des labels « Arbre remarquable de France » ou « Ensemble arboré remarquable » ? Nous disposons désormais d'un solide réseau de correspondants qui arpentent leur département,



LE CHÊNE PÉDONCULÉ DE MEAUCÉ (EURE-ET-LOIR) - © D.R.

participent à des inventaires locaux ou se déplacent pour voir des arbres qui nous ont été signalés. Nous recevons également de nombreux messages, venus de communes ou de propriétaires privés, demandant la labellisation d'un sujet remarquable. Une règle d'or s'impose alors ! Il faut voir de près l'arbre en question, même si les mensurations et les photos sont précieuses pour se faire une première opinion. À ce sujet, nous faisons parvenir au demandeur une F.D.A (fiche de description de l'arbre) qui permet de mieux connaître l'arbre proposé. Les principaux critères sont bien sûr l'âge, les dimensions, la forme ou l'histoire du sujet en question.

Notre commission de labellisation, présidée par Frédéric Cousseran, et composée de cinq membres, se réunit tous les deux mois pour accorder ou non l'un des deux labels. L'objectif est toujours le même : faire connaître les arbres pour mieux les préserver.

— TOI L'ARBRE —

Avec le temps, et le nombre de demandes croissantes, les exigences de la commission se sont élevées, avec la volonté de garder au label un statut élevé, gage de représentativité. À ce jour 370 labels ont ainsi été attribués, honorant autant l'arbre que le propriétaire passionné.

Lors de l'attribution du label, les propriétaires privés ou publics signent une convention, s'engageant à préserver l'arbre tant qu'il est en vie et, éventuellement, à lui assurer un successeur. Nous demandons également qu'un panneau soit placé à proximité pour matérialiser et dater la remise du label. Celle-ci est souvent officialisée à l'occasion d'une cérémonie amicale et festive, qui renforce la valeur morale du label. La presse et les médias locaux, les élus représentatifs et surtout les habitants sont conviés, renforçant la fierté que procure la connaissance d'un arbre très



OLIVIERS DU MUSÉE RENOIR À CAGNES-SUR-MER (ALPES-MARITIMES) - © D.R.

âgé ou très gros. Si la fréquentation peut s'avérer importante, nous recommandons la mise en place d'une discrète protection, évitant un piétinement excessif du sol et donc des racines périphériques.

À ce sujet, un accord tout récent avec la Fondation « Toi l'arbre », sous l'égide de la Fondation de France, va nous permettre d'aider directement les lauréats à entretenir, protéger ou mettre en valeur leur arbre remarquable.

À lire...

- *Histoires d'arbres remarquables*. Association A.R.B.R.E.S. (éditions Plume de carotte).
- *Arbres extraordinaires de France* (éditions Dakota).
- *Les 500 plus beaux arbres de France* (éditions Christine Bonneton).
- Une exposition, le « Tour de France des arbres remarquables » peut être mise à la disposition des collectivités. Des conférences de présentation peuvent être organisées.
- <http://www.arbres.org>



LE PARC DES OLIVIERS À ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN (ALPES-MARITIMES) - © D.R.